

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

GRUPE DE TRAVAIL AD HOC DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROGRAMME PILOTE RELATIF À LA PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

RAPPORT DU PRÉSIDENT

1. Entre septembre et décembre 2003, soit depuis la dernière session du Conseil d'administration, le groupe de travail a accompagné le processus de formulation d'un programme pilote relatif à la présence sur le terrain (PPPT), conformément au mandat donné par le Conseil d'administration en septembre. Le groupe s'est réuni trois fois au cours de cette période, afin d'étudier les directives et critères à appliquer en matière de choix des pays et des instruments, et de suivre l'avancement de la rédaction des documents soumis lors de la présente session. Le 11 novembre, nombre d'entre vous ont pris part à un déjeuner de travail à l'occasion duquel je les ai informés des progrès accomplis.

2. Le groupe de travail estime que le document qui nous est présenté (EB 2003/80/R.4) correspond bien aux recommandations formulées lors des précédentes sessions du Conseil d'administration, et tient compte des impératifs, obstacles et possibilités identifiés dans le cadre des études et échanges de vues antérieurs, notamment les 15 études de cas réalisées avant la session de septembre du Conseil d'administration. Nous souscrivons au principe de renforcement de la présence sur le terrain dans le contexte des quatre éléments suivants: exécution des projets, dialogue sur les politiques publiques, création de partenariats et gestion des connaissances, tout en soulignant la nécessité d'utiliser ce programme pilote en particulier pour renforcer l'impact de la fonction de catalyseur du FIDA et sa contribution aux opérations engagées au sein des pays, comme les DSRP ou les UNDAF.

3. Le groupe de travail approuve les directives et critères préconisés en matière de conception et d'exécution du PPPT, et notamment la démarche d'ensemble adoptée, qui consiste à répondre aux besoins spécifiques et à renforcer les capacités locales. Nous souscrivons pleinement à la nécessité de mettre au point, dans le cadre de ce programme, des initiatives spécifiques dont chacune dispose

d'instruments et de ressources humaines et financières adaptées. La tâche et le mandat du personnel chargé de la présence sur le terrain sont lourds et difficiles, mais nous avons le sentiment que, s'ils disposent d'un encadrement approprié du siège et d'une délégation de responsabilités suffisamment large, les spécialistes qualifiés des différentes régions et des différents pays seront en mesure de répondre à ces attentes.

4. Nous avons examiné le calendrier triennal de mise en œuvre du programme pilote et de son évaluation, que nous jugeons ambitieux mais réalisable. Le groupe de travail trouve particulièrement intéressante la perspective de disposer d'un éventail large et diversifié d'expériences et d'enseignements à temps pour les consultations qui aboutiront à la huitième reconstitution des ressources du FIDA, ce qu'il considère comme réalisable. Compte tenu de ce qui précède, nous demandons instamment au FIDA de lancer dès que possible les premières initiatives pilotes et d'achever la conception des sept initiatives restantes au cours du premier semestre 2004.

5. Le groupe de travail s'est délibérément abstenu de prendre part à la sélection des pays et instruments retenus pour la phase expérimentale. Nous sommes assurés que la sélection s'effectue sur la base des directives et critères exposés dans le document précité, et repose sur la connaissance approfondie des besoins et des circonstances propres à chaque pays dont dispose le personnel des divisions régionales. Nous notons également avec satisfaction que les huit initiatives qui ont fait l'objet de notes d'information communiquées au Conseil d'administration couvrent déjà l'ensemble des régions géographiques et des activités sous-régionales, et nous ne doutons pas qu'on préservera cet équilibre dans le cadre de la mise au point définitive des sept initiatives restantes. Nous encourageons particulièrement le FIDA à rechercher des solutions innovantes pour relever le défi du renforcement de la présence sur le terrain.

6. Certes, nous considérons que la conception et l'exécution du PPPT doivent être entièrement laissées entre les mains du Secrétariat; toutefois, nous sommes également d'avis que le Conseil d'administration doit être en mesure de suivre les opérations, et recevoir chaque année un rapport d'étape. Le groupe de travail propose donc de continuer à appuyer cette opération, et invite les membres du Conseil d'administration à se prononcer à l'égard de sa composition et de son mandat pour l'avenir. Selon nous, celui-ci devrait couvrir deux principaux domaines:

- Suivi régulier de la mise en œuvre du PPPT, de l'acquisition et du partage des connaissances: nous sommes convaincus que le programme pilote permettra de dégager, à partir des leçons de l'expérience, qu'elles soient positives ou négatives, des enseignements fondamentaux dont il conviendra de tenir compte à l'avenir pour prendre les décisions relatives à la présence sur le terrain et aux capacités dans les pays.
- Soutien à caractère conceptuel visant à corréliser le PPPT aux autres initiatives pertinentes à l'échelle de l'organisation, notamment les opérations d'évaluation des modalités de supervision et de la supervision directe, l'évaluation externe indépendante, l'élaboration de stratégies dans le cadre des COSOP et la mise en place d'un système d'allocation des ressources fondé sur la performance et d'un dispositif de mesure des résultats et de l'impact.

7. Le groupe de travail continuera à tenir les membres du Conseil d'administration informés de ses activités. En outre, nous proposons que le Secrétariat présente chaque année à compter de 2005 un rapport d'étape succinct au Conseil d'administration lors de sa session d'avril.